



Protocole sanitaire pour l'organisation de la restauration scolaire en contexte COVID Ville d'Angers

Version du 17 janvier 2022 pour une mise en place à compter de ce jour.



Sommaire :

1

Mise en application du protocole sanitaire

2

Consignes générales d'hygiène et de sécurité sanitaire

3

Le virus et sa transmission

1

Mise en application du protocole sanitaire

Lavage des mains à l'eau et au savon :

RAPPEL

Tous les enfants de maternelle et d'élémentaire doivent obligatoirement se laver les mains à l'eau et au savon au minimum **en entrant** et **en sortant** du lieu de restauration.

Mise à disposition de gel hydro-alcoolique :

RAPPEL

Pour les maternels :

Dispensés

Pour les élémentaires :

A l'entrée de la ligne de self

Pour le personnel :

Dans l'office

Service des maternelles et des élémentaires :



IMPORTANT

Circulation des élèves et installation à table :

- **Limitation du brassage des élèves**
=> Logique d'entrée et de sortie des enfants par groupe classe.
- **Les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table**

La distanciation sociale doit être maintenue entre les élèves de groupes différents, au moins deux mètres.

Service des maternelles et des élémentaires :



- **Service de l'eau :**

- Si les fontaines n'ont pas servies depuis plusieurs jours, **faire couler de l'eau** pendant 2 min,
- Seuls les **adultes** sont autorisés à utiliser les fontaines à eau après avoir désinfecté les boutons.
→ les adultes servent les enfants à table.



- **Aérer et ventiler fréquemment les espaces de restauration.**
- Les tables du réfectoire sont **nettoyées** et **désinfectées à minima après chaque service.**

Service des élémentaires :

Modalités de service à la borne de self :



- La mise à disposition des plateaux, couverts, verres, pain est individualisée,
- Les contenants collectifs à disposition des enfants sont interdits,
- Les composantes sont individualisées en assiette ou en coupelle.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées **à minima après chaque service.**

Renforcement du nettoyage :

Des zones contacts et sanitaires :

- Exemples : clavier, souris, téléphone, poignées de portes, interrupteurs, écrans, lave-mains, wc, etc ...
- Fréquence : **1 fois par jour au minimum**
- Privilégier **l'utilisation de l'ordinateur par une seule personne** (en cas d'impossibilité, désinfecter entre deux utilisateurs)
- Le matin, avant ouverture des armoires froides, **nettoyer les poignées.**

RAPPEL

De certains ustensiles et matériels d'office :

- Exemples : Coupe-pain, couteaux, douchette, chariots, micro-onde PAI
- Fréquence : **1 fois par jour au minimum**

RAPPEL

Port du masque obligatoire au travail



- Arriver et partir avec son **masque personnel**.
- Sur site : **2 masques chirurgicaux par personne**, d'une durée de vie de 4h, sont délivrés par l'employeur.



Vestiaires : 1 seule personne à la fois

RAPPEL



Se laver très régulièrement les mains.



Tousser et éternuer dans son coude (ou dans un mouchoir en papier jetable).



Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter.



- Respecter la distance **d'au moins un mètre** entre chaque salarié lors du port du masque,

2

Consignes générales d'hygiène et de sécurité sanitaire

EPI (Equipement de Protection Individuelle) :

RAPPEL



**De l'arrivée du salarié
jusqu'à son départ**

**Polo, Pantalon,
Chaussures de sécurité**

Charlotte

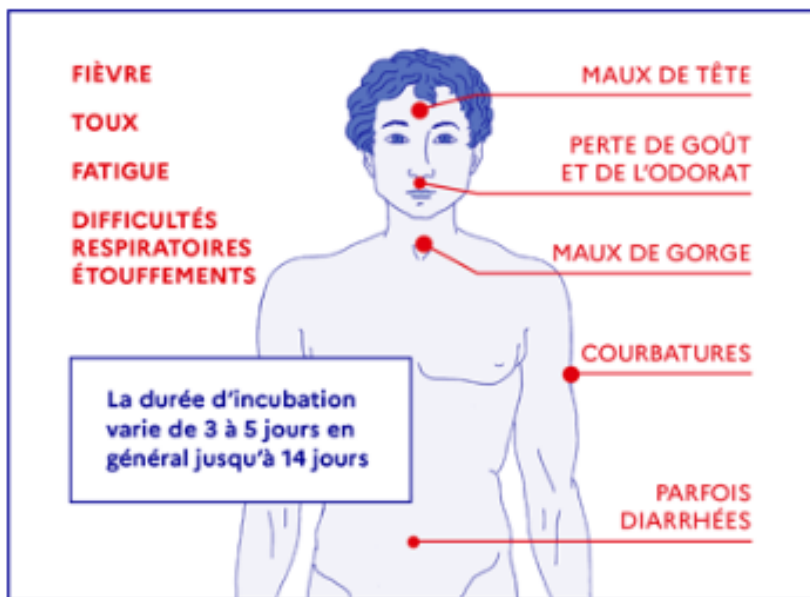
Focus sur le lavage des mains :



Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée sur site,
- Avant d'arriver à son poste de travail,
- En cas de renouvellement d'EPI (avant et après l'avoir retiré),
- Avant et après chaque repas,
- Avant et après être allé aux toilettes,
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés.

Les symptômes :



La transmission :



+ Par contact des mains souillées sur le visage (yeux, nez et bouche)

Que faire en cas de symptômes évocateurs ?

1

PREVENIR son responsable en RESPECTANT LA DISTANCIATION PHYSIQUE, LES GESTES BARRIERES et PORTER UN MASQUE.

2

S'ISOLER (vestiaire ou bureau) suivant les conseils de son responsable.

3

CONSULTER son médecin **ou APPELER LE 15** (selon la gravité)

4

FAIRE un test immédiatement, poursuivre l'isolement jusqu'au résultat.



Le test est **négatif** :

Mon isolement est levé.

Le test est **positif** :

Nouveau!

- Si je suis vacciné complètement : je m'isole pendant 7 jours. Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou PCR négatif ET si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.
- Si je ne suis pas vacciné ou pas complètement : je m'isole pendant 10 jours. Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou PCR négatif ET si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

Si je suis cas contact :

- Si je suis vacciné complètement : je réalise un test PCR ou antigénique => si le résultat est négatif, mon isolement est levé. Puis j'effectue des autotests à J+2 et à J+4.
- Si je ne suis pas vacciné ou pas complètement : je m'isole pendant 7 jours puis je dois réaliser un test PCR antigénique ou PCR et avoir un résultat négatif.



Pour toute question, vous pouvez joindre Angers Loire Restauration :
Par téléphone : 02 41 21 18 80